

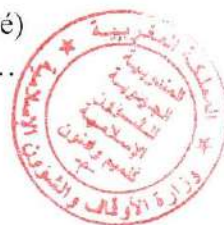
DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- **Mode de passation** : Appel d'offres ouvert sur offres de prix n°04/DRAI/GON/BH/2021 du jeudi 23 septembre 2021. (séance publique) En lot Unique, Passé en application de l'alinéa, de l'article 33, paragraphe 1, et l'alinéa 3 du paragraphe 3 de l'article 34 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

Objet du marché : L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES TELEVISEURS AVEC SOUTÈS MURAUX, ET CAISSON DE PROTECTION ANTI-VOL POUR LE COMPTE DU DELEGATION REGIONALE DES AFFAIRES ISLAMQUES DE LA REGION GUELMIM OUED NOUN.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné,(nom, prénom et qualité)
Numéro de téléphone numéro du fax
Adresse électronique
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n°(1)
Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le n°(1)
N° de patente(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR : (RIB)



B - Pour les personnes morales

Je, soussigné,(nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)
numéro de téléphone numéro du fax
adresse électronique
agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de
adresse du siège social de la société
adresse du domicile élu
affilié à la CNSS sous le n° (1)
inscrite au registre du commerce(localité) sous le n° (1)
n° de patente(1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR : (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés.

Déclare sur l'honneur

1. De m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplie les conditions prévues à l'article 14 de l'arrêté n° 258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux de fourniture et de service que conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

3. Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. De m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 14 de l'arrêté n° 258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux de fourniture et de service que conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales ;
 - Que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - À confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc.
5. De m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. De m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
7. J'atteste que je ne suis pas en situation de conflits d'intérêt.
8. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
9. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 40 de l'arrêté n° 258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux de fourniture et de service que conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

Fait àle

Signature et cachet du concurrent (2)



(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

(*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.